

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 05 février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de THÉSEE (15 membres en exercice) dûment convoqué, le 29 janvier 2019, s'est réuni à la Mairie de Thésée, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLUTEAU, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MRS CHARLUTEAU Daniel, DAVID Gilles, MICHAUD Christian, GAUTIER Christian, BERNARD Pascal, PAILLET Jacques, DOLOIRE Jean-Claude, FISCHER Jean, MMES PAVONE Sylvie, PINAUT Jeanine, TROTIGNON Nelly.

ETAIENT ABSENTS : MRS ANDRIEU David (excusé) qui avait donné pouvoir à Mme PINAUT Jeanine, MMES BARON Nadège (excusée) qui avait donné pouvoir à MME PAVONE Sylvie, AUBERT Valérie, MIRLEAU Jocelyne.

Le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé.

Monsieur Gilles DAVID a été élu secrétaire.

**1) DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE JACQUES PREVERT – AFFILIATION USEP**

Monsieur Le Maire rappelle le courrier de l'école Jacques Prévert sollicitant une subvention de la commune pour l'affiliation USEP pour deux classes GS/CP et CE1/CE2 soit 47 élèves. Le coût global des licences s'élève à 497.40 €.

Le Conseil Municipal après discussion et après avoir délibéré, décide :

- D'octroyer une subvention au titre de l'affiliation USEP des élèves des classes GS/CP et CE1/CE2 à hauteur de 50% soit la somme de 248.70 € (deux cent quarante-huit euros soixante-dix centimes).

**2) DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE JACQUES PREVERT – CLASSE DE NEIGE SUPER BESSE**

L'école Jacques Prévert sollicite une subvention de la commune pour la classe de neige qui se déroulera du 11 au 15 mars 2019 à Super Besse. 20 élèves et 2 accompagnateurs sont concernés par ce séjour. Les activités proposées sont : ski et raquettes, visite de ferme St Nectaire, Visite de Besse, Lac Pavin, Centre de Secours en Montagne, et soirée contes régionaux.

Le montant total du voyage s'élève à 8 186.20 € portant le coût par personne à 372.10 € (séjour + transport).

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De participer financièrement à ce séjour à hauteur de 50 % soit la somme de 4 093.10 € (quatre mille quatre-vingt-treize euros dix centimes)

**3) ADOPTION REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES FETES**

Monsieur Le Maire indique que pour faciliter la gestion des contrats de location de la salle des fêtes, il convient de modifier le règlement de la salle des fêtes comme indiqué lors de la convocation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le règlement intérieur de la salle des fêtes avec les modifications proposées.

**4) OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – CONVENTION POUR TRAVAUX DE RACCORDEMENT SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur Le Maire indique qu'il a été sollicité par un particulier qui souhaiterait raccorder deux maisons sur le réseau d'assainissement collectif de la rue des Charmoises.

Afin de pouvoir autoriser ces travaux, il convient de signer une convention d'occupation du domaine public qui autorise également la réalisation des travaux d'extension du réseau et deux branchements au réseau d'assainissement collectif (partie publique et privative).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la réalisation de ces travaux,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer une convention entre la commune et le demandeur.

## **5 - 6) DEMANDE AIDE CONSEIL REGIONAL ET ETAT – CONTRAT D'APPRENTISSAGE CAP PETITE ENFANCE**

Monsieur Le Maire indique que le contrat d'apprentissage a été signé, et que la jeune apprentie a commencé son contrat sur l'école le 17 décembre 2018, et donne entière satisfaction à ce jour.

Le recours à ce type de contrat ouvre droit à des aides du Conseil Régional, et de l'Etat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur Le Maire a sollicité des aides auprès du Conseil Régional et de l'état pour le contrat d'apprentissage CAP Petite Enfance de deux ans réalisés sur l'école Jacques Prévert.

## **7) AVANCEMENT DE GRADE – ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>Eme</sup> CLASSE**

Création de deux postes sur le tableau des effectifs

- Une promotion à ce grade pour réussite à l'examen professionnel
- Une autre promotion au même grade pour un agent à l'ancienneté

### Affaires diverses

#### **Ecole primaire**

Monsieur Le Maire informe d'un problème de discipline sur l'école dû à un noyau d'enfants perturbateurs en cantine et garderie péri-scolaire. Nous avons renforcé la surveillance avec l'embauche d'une seconde personne 2h par jour sur le temps de pause méridienne (cours et cantine le midi), on constate que la pause repas est très bruyante. Une réunion avec le personnel a eu lieu afin de mettre un curseur de tolérance et une mise au point sur les sanctions. Une commission scolaire rassemblant délégués de parents d'élèves, élus, enseignants et personnel municipal sera très prochainement programmée.

#### **Compteur Linky**

Lors de la dernière séance, le conseil municipal avait statué sur des demandes d'administrés concernant l'installation de compteur linky. Le réseau électrique étant délégué au SIDELC, les requêtes ont été transmises à ce syndicat.

#### **Assainissement Non Collectif – SPANC**

Le contrôle des installations individuelles est en cours sur notre commune. Celui-ci est effectué par La Saur. Monsieur Le Maire rappelle que la gestion de l'assainissement non collectif est une compétence communautaire. Ce contrôle est effectué tous les 7 ans, et une taxe de 150 € est facturée par la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

Devant l'insatisfaction des administrés, concernant ce contrôle et cette taxe, Monsieur Le Maire indique qu'il fera remonter l'information aux services SPANC de la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

#### **Recrutement adjoint technique**

L'annonce concernant le recrutement d'un agent d'exploitation et d'entretien des voies communales (Adjoint Technique) est parue dans la bourse de l'emploi du Centre de Gestion, la date limite de réception des candidatures est le 28/2/2019.

#### **Centre Bourg**

Deux cas d'inondation ont été constatés. Gilles s'occupe de ces deux dossiers. La pose du mobilier urbain se fera au printemps.

Pendant les fêtes de fin d'année, il a été constaté des dégradations sur les illuminations ! Le câble de certaine guirlande a été sectionné !

#### **Plan d'eau du Gué Bertin**

Monsieur Le Maire rappelle que l'association des Pêcheurs a fait un don de 10 000 € pour le curage du plan d'eau.

Il a été constaté également au Plan d'eau, la disparition de deux balançoires qui ont été correctement démontées et un des anneaux des agrès...

## **Mise au point**

Une polémique grandissante... Monsieur Le Maire tient à préciser que les terrains aux abords du site archéologique à l'origine de cette polémique sont d'une part pour l'un, propriété du Conseil Départemental et pour le second, propriété d'un privé. La Commune n'a délivré aucune autorisation que ce soit.

Le terrain appartenant au Conseil Départemental a été utilisé par la Société Eiffage, et sur l'autre parcelle qui appartient à un privé, la société Terrassement Touraine Sologne, ces terrains servent pour du stockage et du remblai provenant des travaux de l'autoroute A85. Le terrain occupé par Eiffage sera remis en état prochainement. Une visite de la DRAC a eu lieu le jeudi 31 janvier 2019 en présence du Conseil Départemental, des entreprises, et des représentants de la Commune.

## **Zone d'activité économique**

Deux entreprises de la Commune souhaitent s'installer sur notre territoire. Une zone d'activité économique à Chaumillon a été réservée sur le plan de zonage du futur PLUi en décembre 2018. Monsieur Le Maire déplore que tout soit mis en œuvre pour qu'aucune entreprise ne puisse s'installer sur notre commune. Cela fait déjà 5 entreprises qui nous échappent car il rappelle que la Commune ne dispose d'aucune réserve foncière. En tout état de cause, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le PLUi sera du ressort de la Com Com, qui a également en charge le développement économique. Les négociations seront donc menées par la Communauté de Communes si rien ne se débloque d'ici là.

## **Agenda**

Le jumelage avec la Commune du Fief-Sauvin sera officialisé lors d'une cérémonie qui aura lieu à Thésée, le 12 mai prochain.

L'assemblée générale des amis du musée se tiendra le 15/02/2019.

Thésée, verra le passage du Tour Auto Optique 2000, le vendredi 03 mai 2019.

Le Tour du Loir et Cher passera également sur notre commune le 18/04/2019, il faut 8 signaleurs (merci de s'inscrire en Mairie).

## **Gilles DAVID**

Une commission voirie/bâtiments communaux a été organisée, il a été arrêté les travaux de voirie à faire pour l'année, des demandes de devis sont en cours, et la PATA sur les diverses voies communales.

Une corvée chemin sera réalisée le 11/04/2019.

L'abattage par l'entreprise BAILLY-AUBRAY va être fait à Chantraine et sur les bords du Cher.

Le devis portail du cimetière et un portillon a été accepté pour l'agrandissement du cimetière (Ets FERICK). Les plaques du cimetière sont maintenant posées, il reste à demander un devis à Géoplus pour la numérisation et le plan du cimetière.

Un broyeur à fléau sur la tondeuse a été réservé à Noremat (matériel de démonstration), les crédits 5 760 € TTC seront inscrits au BP 2019.

A voir devis en attente pour extension du réseau assainissement collectif route de Vierzon et route de Tours.

Dix tables rondes pliantes ont été commandées chez MEFRAN pour un montant de 1 599.60 €.

Suite aux travaux VINCI Autoroute sur l'A85, des dégradations importantes ont été constatées rue de la Pichonnerie (buses et voirie), travaux de nivelage, arche du pont, modification du profil. La commune va se mettre en contact avec le conducteur de travaux Vinci afin que tout soit remis en état.

## **Sylvie PAVONE**

Il est à déplorer les dégradations qui ont été faites sur les illuminations de Noël. Ce matériel n'étant pas couvert par l'assurance, la Commune en subit directement les conséquences financières !

Le bulletin annuel sortira en Février. Cette année, on a eu beaucoup plus d'annonceurs, que par le passé.

Place de l'École : La finalisation des espaces verts s'effectuera au Printemps. Le mobilier urbain après sablage et peinture des barrières sera posé également.

Par contre, il est constaté un manque de civisme de la part de la population et notamment devant les commerces. Les arbres et parterres sont abimés, des papiers traînent par terre, alors qu'une poubelle est à disposition à cet endroit.

Plan d'eau : La passerelle face à l'impasse de la Charrosserie est à refaire, des consultations vont être lancées.

Des devis concernant l'entretien des arbres du parc sont en cours.

### **Christian MICHAUD**

L'éclairage de l'église, une solution a enfin été trouvée, c'est en cours.

Caméras, pylone non alimenté en 220, on attend les plans d'enfouissement des réseaux.

A prévoir changement véhicule DOBLO, devis à demander.

Remise en état de la couverture du dojo et de la bibliothèque, un chiffrage va être réalisé, ainsi que la surélévation du toit des Communs (matériel trop haut).

Cimetière : à prévoir des poubelles à l'intérieur de celui-ci masquées par des claustras.

### **Jeanine PINAUT**

Il est fort dommage de n'être que 4 personnes pour effectuer la distribution des colis de fin d'année aux aînés. A voir pour l'organisation l'an prochain, avec un effectif plus important.

### **Jean FISCHER**

Il serait souhaitable de faire un communiqué sur l'utilisation des terrains à côté du site des Maselles afin d'informer la population. *Un communiqué sera rédigé sur le prochain Petit Thésée Info.*

La séance est levée à 20 heures 45 minutes.

Thésée, le 14 février 2019

Le Maire,

Daniel CHARLUTEAU